



---

*Document de séance*

---

**B8-0596/2018**

20.12.2018

# **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

déposée conformément à l'article 133 du règlement intérieur

sur le réinvestissement des bénéfices des passeurs au profit de l'aide  
humanitaire et du développement des pays d'émigration

**Mireille D'Ornano**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur le réinvestissement des bénéfices des passeurs au profit de l'aide humanitaire et du développement des pays d'émigration**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'article 133 de son règlement intérieur,
- A. considérant que d'après un rapport détaillé de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les bénéfices des passeurs de migrants opérant en Méditerranée étaient estimés, pour l'année 2016, entre 274 et 300 millions d'euros, 375 000 migrants ayant payé pour cela;
- B. considérant que les passeurs opèrent via des applications (Viber, Skype, WhatsApp) pour communiquer et sur les réseaux sociaux (Facebook) pour y diffuser leur publicité, détailler leurs offres, photos et prix à l'appui; considérant que les migrants ont parfois la possibilité d'évaluer les passeurs via ces technologies;
- C. considérant que les passeurs exploitent la misère humaine pour réaliser d'importants profits, mettant en danger la vie de centaines de milliers de migrants lors de traversées hasardeuses;
  1. invite la Commission à encourager la coopération des États méditerranéens pour réussir à identifier les trafiquants, via les applications et réseaux sociaux que ces derniers utilisent;
  2. invite la Commission à exiger la saisie des sommes d'argent récoltées par les trafiquants, afin de les réinvestir au profit de l'aide humanitaire et du développement des pays d'émigration.